

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC :**

TOURNAGE DE FILMS

Dossier n° DZ

Le délai d'instruction est de 2 mois à compter de la réception de la demande. En l'absence de réponse dans ce délai, la demande est réputée refusée.

ATTENTION

Si le tournage s'effectue à l'intérieur d'un établissement ou équipement public (ex : Cinéma Jean VIGO, piscine...), ne remplissez pas ce formulaire car ce n'est pas une occupation du domaine public, il vous faut requérir l'autorisation du Responsable de l'équipement.

*** Un dossier complet = une étude immédiate et une validation rapide.**

PIECES A FOURNIR : 4 EXEMPLAIRES - 5 si voie Départementale

- Un plan d'implantation (extrait de plan de ville) permettant la localisation du site comportant :
 - Selon le cas, les modifications de l'espace urbain (enlèvement de mobilier urbain...),
 - La localisation schématique des équipements publics existants, ou tous dispositifs publics qui se trouveraient sur les lieux : candélabre, plaque d'égout, abris bus, chambre de télécommunication, passage piétons, panneaux publicitaires...etc,
- Un plan d'implantation ou photos pour votre stationnement technique ou de jeu, comportant les dimensions en Longueur, largeur et superficie des emprises envisagés.
- Les dates et horaires prévus, les dates de montage et de démontage des installations.
- Un estimatif du public attendu.
- Un synopsis / scénario (vous pouvez également adresser un story-board si vous le jugez utile)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- Cartes grises des véhicules techniques
- fiches techniques des structures (cantine, barnum...)
- Le descriptif nécessaire à la compréhension du projet.

COORDONNEES DU DEMANDEUR (1) :

IDENTITE DU CONTACT (2) :

Tél obligatoire professionnel : portable :

Email : N° DE SIRET :

Tournage en intérieur Tournage en extérieur

ADRESSE(S) du ou des SITE(S) concernés :

Lieu(x) de tournage :

Véhicules techniques :

Cantine :

DATE PREVUE : **DUREE PREVUE :**

HORAIRES :

Composition de l'équipe, nombres des comédiens, techniciens, figurants :

Moyens techniques utilisés :

Description complémentaire :

(1) : Le demandeur est celui qui dépose la demande de prises de vue et qui sera le contact privilégié pour l'organisation de ces prises de vues. Il est courant que le demandeur soit aussi le régisseur.

(2) : Le contact de facturation doit impérativement être renseigné, même si vos prises de vues ne sont soumises à aucune redevance.

Si votre projet est porté par une société de production, vous devez renseigner les coordonnées du producteur, du directeur de production et du régisseur général.

ATTENTION

Si le tournage s'effectue à l'intérieur d'un établissement ou équipement public (ex : Cinéma Jean VIGO, piscine...), ce n'est pas une pas occupation du domaine public, mais autorisation du Responsable de l'équipement

Fait à Gennevilliers, le

Cachet et / ou signature du demandeur